

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 15 juin 2022

N° 31

Objet : Renouvellement du parc matériel du Théâtre Durance : modification du plan de financement

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy
BASSET Françoise
BENOIT Gérard
CHABAL CALVI Nadia
CROZALS Florent
FLORES Sylvain

GRAVIERE Remy
ISOARD Christian
JOUVES Marc
MAGAUD Marie José
PAUL Gilles
PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
UGHETTO Wendy

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2022

Application agréée E-Inqalte.com

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Théâtre Durance est une scène conventionnée d'intérêt national, mention « Art et création ». Il s'agit pour notre territoire d'un équipement culturel de premier plan, dont la gestion incombe à Provence Alpes Agglomération au titre de sa compétence optionnelle « Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Par délibération n°32 du 26 juin 2019, le conseil communautaire a décidé la conclusion d'une délégation de service public avec l'Association Théâtre Durance. Le délégataire a ainsi en charge l'élaboration et la gestion du projet artistique, culturel et d'établissement pluriannuel. Le contrat de concession de service public signé entre notre agglomération et l'association Théâtre Durance le 5 juillet 2019 prévoit dans son article 3-V que « le renouvellement du parc matériel mis à disposition est assuré par la CAPAA ».

Le Théâtre Durance est un lieu de programmation pluridisciplinaire qui met à disposition des compagnies différents espaces de travail : un plateau, une scène de répétition et un studio d'enregistrement. Cet équipement a bénéficié dans le passé d'une première tranche d'investissement en matériel en 2007 et d'une tranche complémentaire en 2008. Il a pu, grâce à un budget annuel dédié, maintenir son parc de matériel en état et le compléter suivant l'évolution des besoins et des demandes.

Plus de dix ans se sont écoulés et aujourd'hui, de nouveaux investissements sont indispensables pour que le Théâtre Durance reste un lieu d'accueil et de diffusion d'exception. En effet, avec l'apparition de plusieurs évolutions techniques majeures dans les domaines de la sonorisation, de l'éclairage et de la vidéo et de nouveaux standards techniques, le Théâtre Durance doit régulièrement louer du matériel récent auprès de différents prestataires afin de répondre aux nouvelles exigences des compagnies et des productions. Ces locations et les frais de transport qu'elles occasionnent augmentent significativement le budget de fonctionnement depuis plusieurs années.

Le Conseil d'agglomération réuni le 21 avril 2021 a approuvé le projet de renouvellement du parc de matériel du Théâtre Durance pour un montant de 157 370 € H.T. et a autorisé Madame La Présidente à déposer les demandes de subventions suivantes :

- Subvention État – DRAC PACA	55 079.50 €
- Subvention Conseil Régional PACA	55 079.50 €
- Subvention CD04 – Contrat de solidarité	15 737.00 €

La Commission permanente du Conseil départemental, lors de sa séance du 16 décembre 2021 a voté la subvention demandée de 15 737,00 € concernant cette opération.

L'Assemblée régionale, réunie le 29 avril 2022, a de son côté attribué, pour la réalisation de cette opération, une aide financière d'un montant de 55 000,00 €.

Enfin, la DRAC a confirmé le 7 juin 2022 la subvention de l'État d'un montant de 56 700 € et a fait parvenir à Provence Alpes Agglomération l'arrêté attributif.

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Application agréée E-Inpact.com

99_DE-004-200067437-20220615-31_15062022

Le nouveau plan de financement s'établirait donc ainsi :

- Subvention État – DRAC PACA	56 700,00 €
- Subvention Conseil Régional.....	55 000,00 €
- Subvention Conseil Départemental.....	15 737,00 €
- Autofinancement PAA.....	29 933,00 €
Total.....	157 370,00 €

Il vous est demandé :

- D'approuver ce nouveau plan de financement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à ces subventions.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067497-20220615-31_15062022

